

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1958

5 juillet 2016

SOMMAIRE

ALTO Luxembourg	93938	F.I.S. Real Estate S.A.	93941
B-Century Grundstücks S.à r.l.	93960	Foam Investments II S.à r.l.	93942
Cadogan Capital Partners S.C.A.	93984	Foam Investments I S.à.r.l.	93942
Ceres Investment S.à r.l.	93984	Foncière du Centre S.A.	93942
C.O.S. - Collaboration Online Systems S.à r.l.	93984	Fondation pour la Promotion du Tennis au Lu- xembourg	93950
Edix S.A.	93938	Fondation Recherche sur le Sida	93951
EJT Consulting	93938	Fondation Wonschtär	93951
Enzian Holding S.A.	93939	Food Delivery Holding 30 S.à r.l.	93943
Enzian Holding S.A.	93939	Food&Friends SCSp	93943
Episo 3 France Investments S.à r.l.	93940	Fresh and Delicious s.à r.l.	93943
Esign S.A.	93940	Gaivota S.à r.l.	93960
Esprit Financier S.A.	93940	Garrison LC Funding I S.à r.l.	93953
European Mobile Communications S.A.	93940	Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.	93954
Euroteam S.A., SPF	93941	Geo Debt Finance S.C.A.	93956
Falcon ME SPV SCA	93944	Geo Debt GP S.à r.l.	93956
Family International Development S.à r.l.	93968	Geo Travel Finance S.C.A.	93956
F&C Portfolios Fund II	93941	Global Dental Science Luxembourg S.à r.l. ..	93957
F&C Portfolios Fund II	93941	Global Telecom S.à r.l.	93957
Ficora S.A.	93944	Globe Luxembourg SCA	93957
Ficora S.A.	93944	Golden Square Corporation S.A.	93981
Fidupar S.A.	93951	Goodman Maya Logistics (Lux) S.à r.l.	93958
Filitosa S.A.	93945	Granite Holding S.à r.l.	93958
Filomena S.A.	93947	HeldoLux Construction s.à r.l.	93981
Financière Cronos S.A.	93947	Luxembourg Investment Company 139 S.à r.l.	93982
Financière Cronos S.A.	93949	Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l.	93982
Financière d'Asturie S.A.	93949	VDT Investment S.A.	93983
FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A.	93950		

ALTO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.
R.C.S. Luxembourg B 145.173.

—
RECTIFICATIF

Dans la publication d'un extrait du 24 septembre 2015, publié dans le Mémorial C n° 3239 du 1er décembre 2015 à la page 155472, il y a lieu de corriger comme suit le premier paragraphe":

au lieu de:

" La nouvelle adresse de l'associé-gérante Madame Françoise Folmer est au 1, Ierweschte Wee, L-9767 Pinisch.",

lire:

" La nouvelle adresse de l'associé-gérante Madame Françoise Folmer est au 1, Ierweschte Wee, L-9767 Pintsch.",

Référence de publication: 2016118286/13.

Edix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.478.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 19 avril 2016

- Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Philippe Jouard, né le 14 septembre 1961 à Aix en Provence (France) et demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur ayant pour terme l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

- Transfert du siège social de la société, et ce à compter du 1^{er} mai 2016, du 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, au 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016101966/20.

(160072877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

EJT Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 66, Koffergaass.
R.C.S. Luxembourg B 187.416.

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

1) Monsieur Eric JADOT, informaticien, né à Grandhan-Durbuy (B), le 15 novembre 1964, demeurant à L-9710 Clervaux, 24, Grand-Rue.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée EJT CONSULTING a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 22 mai 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2035 en date du 2 août 2014, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 187.416,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124.-) chacune,

- que le comparant prénommé est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «EJT CONSULTING» avec siège social à L-9710 Clervaux, 24, Grand-Rue.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution Unique

L'associé décide de transférer le siège social de Clervaux à L-9647 Doncols, 66, Koffergaass.

Suite à ce transfert de siège social, l'associé décide de modifier l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

La société pourra ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.»

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à environ 700-€.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jadot E., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Diekirch, le 28 avril 2016. Relation: DAC/2016/6299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Diekirch, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101969/39.

(160074089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 5 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101976/18.

(160073563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 92.779.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101977/11.

(160073563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Episo 3 France Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 188.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016101978/10.

(160073821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Esign S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 145.842.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de:

- La société anonyme ESIGN SA (RCS B145842), dont le siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été dénoncé en date du 21 mars 2011,

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2016101979/16.

(160073422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Esprit Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 113.231.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101980/18.

(160074141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

European Mobile Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 50.145.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016101992/11.

(160073785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Euroteam S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 167.378.

Le Bilan au 31/12/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2016101993/11.

(160073355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

L'adresse professionnelle des administrateurs est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016101997/18.

(160074117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

F&C Portfolios Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F&C Portfolios Fund II

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016101998/11.

(160073787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

F&C Portfolios Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 avril 2016

En date du 14 avril 2016, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Ernst Hagen, de Monsieur Hugh Moir et de Monsieur João Santos en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2017,

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle prévue en 2017.

Luxembourg, le 3 mai 2016.
Pour extrait sincère et conforme
Pour F&C Portfolios Fund II
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016101999/17.

(160074185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Foam Investments I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 830.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.127.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016102006/12.

(160073083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2016102007/12.

(160073084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Foncière du Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 32.704.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 18 avril 2016

Il ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement de la S.A. FONCIERE DU CENTRE le 18 avril 2016 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Xavier DELPOSEN de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 26 février 2016.

- L'assemblée désigne Monsieur Thomas BEICHT, né à Luxembourg, le 25 juin 1970 et demeurant à L-8479 Eischen, 14 Cité Bettenwiss au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2021.

Fait à Steinfort, le 2 mai 2016.

Mandataire

Référence de publication: 2016102008/16.

(160073203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Food Delivery Holding 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.529.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé et avec effet au 1^{er} avril 2016, que l'associé unique de la Société, Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Rocket Internet SE, une Societas Europaea, constituée et régie selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à l'adresse suivante: 20, Johannisstraße, 10117 Berlin, Allemagne et immatriculée auprès du local court of Charlottenburg (Amtsgericht Charlottenburg) sous le numéro HRB 165662 B.

Les 12.500 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Rocket Internet SE 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Food Delivery Holding 30 S.à r.l.

Référence de publication: 2016102012/19.

(160073056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Food&Friends SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 188.790.

EXTRAIT

Les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit:

- Objet social:

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016102013/24.

(160073790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fresh and Delicious s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 174.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2016102014/11.

(160073108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

Suite aux résolutions des actionnaires de la Société en date du 2 mai 2016, il a été décidé:

- de la démission de FALCON INVESTOR S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.864 en tant que liquidateur de la Société avec effet au 2 mai 2016.

- de la nomination d' Exequate Services S.à r.l., ayant son siège social au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.987 en tant que liquidateur de la Société avec effet au 2 mai 2016.

Résultant des décisions susmentionnées, le liquidateur de la Société est Exequate Services S.à r.l.

Il est également notifié qu'en date du 2 mai 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 11/13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON ME SPV SCA
Exequate Services S.à r.l.
Liquidateur

Référence de publication: 2016102016/22.

(160073493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.799.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 20 avril 2016

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102019/19.

(160074187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 98.799.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102020/11.

(160074187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Filitosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 195.511.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty seventh of April,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FILITOSA S.A., a joint stock company («société anonyme»), with registered office in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.511, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 19th of March 2015, published at the Mémorial C number 1193 on the 7th of May 2015.

The meeting is presided by Maître Marianne GOEBEL, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The President appoints as secretary Maître Nicola DI GIOVANNI, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Allyson NOEL, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The President declared and requested the notary to state:

I. That the attendance list was established indicating the shareholder present or represented, as well as the number of shares held by him, which, after being signed by the present shareholder or the authorized proxies, by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed, together with the proxy signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary;

II. That it is reported in the said attendance list that all the shares of the company are present or represented. The general meeting can therefore validly deliberate upon the items of the agenda, of which the shareholder has been informed before the meeting;

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article 6 first paragraph of the articles of incorporation by replacing the existing text with the following wording:

“The shares of the Company will be issued exclusively in registered form”;

2. Subsequent modification of article 6 first paragraph of the articles of incorporation;

3. Miscellaneous

All facts being exposed and recognised by the board of the meeting, the President exposes the reasons that have led the board of directors of the company to submit to the vote of the shareholder the suggestions indicated in the agenda.

After having deliberated, the general meeting resolves unanimously to adopt the following resolutions:

First resolution

The general assembly decides to amend article 6 first paragraph of the articles of incorporation by replacing the existing text with the following text:

"The shares of the Company will be issued exclusively in registered form"

Second resolution

As a consequence of the decision taken under the first resolution, article 6 of the articles of incorporation will now read as follows:

" **Art. 6. Shares.** The shares of the Company will be issued exclusively in registered form.

In the presence of registered shares, a register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, his/its residence, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the date of such transfers.

The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company."

Costs

The expenses costs, and charges in any form due by the Company for the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Nothing further being on the agenda of the meeting, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Signed in Luxembourg, on the day named at the beginning of the present deed.

The document having been read to appearing persons, all known by the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the officiating notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) sous-signé,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FILITOSA S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.511, constituée suivant acte du notaire susmentionné, en date du 19 mars 2015, publié au Mémorial C numéro 1193 en date du 7 mai 2015.

L'assemblée générale est présidée par Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Nicola Dî GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Allyson NOEL, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acier;

I. Qu'il a été établi une liste de présence indiquant l'actionnaire présent ou représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par l'actionnaire présent ou ses mandataires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec la procuration signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées.

L'assemblée générale peut ainsi décider valablement sur tous les points de l'ordre du jour, sur lequel les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 6 premier alinéa des statuts par le remplacement du texte actuel par le texte libellé comme suit:

«Les actions de la société seront émises exclusivement sous forme nominative»;

2. Modification subséquente de l'article 6 premier alinéa des statuts;

3. Divers.

Tous les faits ayant été exposés et reconnus par l'assemblée, la Présidente expose les motifs, qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions indiquées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après délibération, l'assemblée générale à l'unanimité a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts en remplaçant le texte actuel par le texte suivant:

«Les actions de la société seront émises exclusivement sous forme nominative».

Deuxième résolution

En conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Actions.** Les actions de la Société seront émises exclusivement sous forme nominative. En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

Frais

Les dépenses, frais, et charges de quelque forme que ce soit, dus par la Société au titre du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de la réunion, celle-ci est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait à Luxembourg, le jour mentionné au début du présent acte.

Le document ayant été lu à personnes comparantes, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, les personnes comparantes ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marianne Goebel, Nicola Di Giovanni, Allyson Noel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2016. Relation: EAC/2016/10043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 mai 2016.

Référence de publication: 2016102025/119.

(160073832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Filomena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 84.208.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2016.

Référence de publication: 2016102027/11.

(160074104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Financière Cronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

L'an deux mille seize, le vingt et unième jour du mois d'avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINANCIERE CRONOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129129, (la "Société"), constituée en date du 4 juin 2007 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1648 du 4 août 2007,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 20 décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 8 février 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fons MANGEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Suppression des catégories d'actions.

2. Dans l'intérêt de la Société et sous réserve de la souscription à l'augmentation du capital visée au point 3) ci-après à concurrence d'au moins trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-un mille cinquante-deux euros et quatre-vingt-seize cents (4.181.052,96 EUR), sans remboursement aux actionnaires mais par apurement des pertes réalisées, pour le ramener à 0 EUR, et annulation de toutes les actions émises par la Société, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant maximum de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) moyennant l'émission d'un nombre maximum de deux cents (200) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune, afin de le porter au montant maximum de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune;

4. Souscription et libération des nouvelles actions émises;

5. Sous condition suspensive de l'approbation des points 1 à 4 ci-dessus, modification de l'article 5 des Statuts.

B) Une première assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 16 mars 2016 mais n'a pas pu valablement délibérer et voter sur l'ordre du jour proposé faute de quorum.

C) La présente Assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour, adressées aux actionnaires inscrits dans le registre des actions nominatives par lettre recommandée à la poste le 17 mars 2016 et le 4 avril 2016, en indiquant qu'elle pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée.

D) Aucun quorum n'est donc requis pour pouvoir délibérer à la présente Assemblée et les résolutions seront valablement prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées à l'Assemblée.

E) Les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

F) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

G) Que le capital social s'élève à quatre millions cent quatre-vingt-un mille cinquante-deux euros et quatre-vingt-seize cents (4.181.052,96 EUR), représenté par un million huit cent douze mille trois cents (1.812.300) actions ordinaires de catégorie A, huit cent quarante mille (840.000) actions de catégorie B, deux millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent dix-huit (2.994.318) actions prioritaires de catégorie C et neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze (9.285.714) actions super prioritaires de catégorie D, d'une valeur nominale de vingt-huit cents (0,28 EUR) chacune, toutes nominatives et ayant toutes les mêmes droits de vote.

H) Qu'il appert de la liste de présence que seules neuf cent six mille cent cinquante (906.150) actions ordinaires de catégorie A, quatre cent vingt mille (420.000) actions de catégorie B, un million sept cent soixante-sept mille huit cent trente-six (1.767.836) actions prioritaires de catégorie C et neuf millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatorze (9.285.714) actions super prioritaires de catégorie D, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

I) Qu'au vu de ce qui précède et des prescriptions des articles 67-1 (2) et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix exprimées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les catégories d'actions existantes.

Seconde résolution

L'Assemblée constate avoir reçu de l'un des actionnaires une déclaration de souscription à l'augmentation de capital mentionnée au point 3 de l'ordre du jour à concurrence de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), et décide donc de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-un mille cinquante-deux euros et quatre-vingt-seize cents (4.181.052,96 EUR), sans remboursement aux actionnaires mais par apurement des pertes réalisées, pour le ramener à zéro euro (0 EUR), et d'annuler toutes les actions émises par la Société, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»).

Preuve de l'existence des pertes réalisées a été donnée au notaire instrumentant moyennant la production d'un bilan au 31 décembre 2015 et d'une déclaration émise par les administrateurs de la Société en date du 20 avril 2016, lesquels documents, signés "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 69 (5) de la Loi, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), moyennant l'émission de trente-cinq (35) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,-EUR) chacune, afin de le porter et de le fixer à un montant de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de et accepte la souscription, par l'un des actionnaires existants, des trente-cinq (35) nouvelles actions émises, conformément aux procurations et déclarations de souscription reçues par la Société, ainsi que de la libération à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) de ces actions moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trente-cinq (35) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille trois cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. UHL, C. GRUNDHEBER, F. MANGEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 avril 2016. 2LAC/2016/8613. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016102029/114.

(160074063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Financière Cronos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.129.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016102030/14.

(160074126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Financière d'Asturie S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 30.571.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 avril 2016, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel

qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FINANCIERE D'ASTURIE S.A., dont le siège social L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 10 janvier 1994, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B30571.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, Juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur, Maître Julien BOECKLER, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration du montant de leur(s) créance(s) avant le 19 mai 2016 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2016102031/20.

(160072448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102033/10.

(160073186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg, Fondation.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg G 81.

Par la présente nous tenons à vous informer qu'en date du 10 mars 2016, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue dans les locaux de L'INS à Luxembourg, un nouveau conseil d'administration a été voté.

Composition de ce nouveau Conseil d'Administration

- François KNAFF: Président-né le 17.02.1968, demeurant L-1244 Luxembourg, 19 rue J.F Boch, nationalité luxembourgeoise, profession: Ingénieur Commercial.

Barbara OSPILT: Secrétaire - née le 15.04.1971, demeurant L-7347 Steinsel, 7 rue de la Libération, nationalité luxembourgeoise, profession: employée privée.

- Denise SCHILTZ-GOEPFER: Trésorière - née le 27.07.1951, demeurant L-4266 Esch-Sur-Alzette 9 rue Victor Neuens, nationalité luxembourgeoise, profession infirmière D.E

- Claude LAMBERT Y: Membre - né le 24.09.1976, demeurant L- Howald, nationalité luxembourgeoise, profession instituteur.

Christophe RICHARTZ: Membre - né le 27.04.1981, demeurant L-7732 Colmar-Berg 4 rue Leseberg, nationalité luxembourgeoise, profession Master en éducation physique et kinésithérapie et réadaptation.

- Karin SCHANK: Membre-née le 10.08.1974, demeurant L-4303 Esch-Sur-Alzette 43 rue des Remparts, nationalité luxembourgeoise, Conseiller Direction 1 ère classe au Ministère des Sports

Henri HINTERSCHIED: Membre - né le 14.04.1954, demeurant L-L-4069 Esch-Sur-Alzette, 23 rue Dr Emile Colling, nationalité luxembourgeoise, Echevin de la Ville d'Esch

- Carlo POOS: Représentant du Tennis Esch- né le 9.9.1955, demeurant L-4044 Esch-Sur-Alzette 6 place Boltgen, nationalité luxembourgeoise, profession médecin-spécialiste

Par conséquent, pouvez-vous enregistrer cette nouvelle Composition des membres du CA de la FPTL.

Par la même occasion, nous vous prions de bien vouloir radier de la liste en votre possession, les membres suivants ne siégeant plus dans le CA de la FPTL.

Liste des anciens membres à radier de la liste en date du 10 mars 2016

- Mme Lydia MUTSCH

- Mr Ernest BETZEN

- Mr François DAHM

- Mr François THILL

- Mr Yves KEMP

- Mr Romain MANNELLI

En espérant avoir répondu à votre demande pour actualiser et enregistrer la liste, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

François KNAFF / Barbara OSPELT / Denise SCHILTZ

Président / Secrétaire / Trésorière

Référence de publication: 2016102034/40.

(160072887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fondation Recherche sur le Sida, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Nicolas Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 52.

Comptes de l'exercice 2015

Recettes			Dépenses
Subsides des administrations communales	2 185,00 €	Frais de projets	22 202,00 €
Caisse Centrale de l'Etat subside	7 000,00 €	Frais de prestations de services	13 759,08 €
Dons à la Fondation	600,00 €	Frais de fonctionnement de la Fondation	29,40 €
Intérêts	1 126,69 €		
Avoir en caisse au 01 janvier 2015	511 713,37 €	Avoir en caisse au 31 décembre 2015	486 634,58 €
	<u>522 625,06 €</u>		<u>522 625,06 €</u>

Budget de l'exercice 2016

Soutien à des projets de recherche	200 000,00 €
Frais d'équipement du laboratoire de rétrovirologie	20 000,00 €
Prestations de services	20 000,00 €
Frais de formation continue	15 000,00 €
Frais de fonctionnement de la Fondation Recherche sur le S.I.D.A.	1 000,00 €
	<u>256 000,00 €</u>

Pour le Conseil d'Administration

Robert Hemmer / Pierre Kirpach

Président / Trésorier

Référence de publication: 2016102035/26.

(160073134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016102022/10.

(160073153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fondation Wonschtär, Fondation.

Siège social: L-7362 Helmdange, 36, An den Strachen.

R.C.S. Luxembourg G 231.

Bilan au 31.12.2015

ACTIF	Exercice clos le 31.12.2015 €	Exercice clos le 31.12.2014 €
C. Actif immobilisé	10'411.17	1'118.04
II. Immobilisations corporelles		
3. Autres installations, outillage et mobilier	10'411.17	1'118.04

223410000 Mobilier	7'675.00	
223490000 Correction de valeur - Mobilier	-1'023.33	
223510000 Matériel informatique	5'175.70	1'341.63
223590000 Correction de valeur - Matériel informatique	-1'416.20	-223,53
D. Actif circulant	488'423.85	407'818.88
II. Créances		
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1'650.53	
421110000 Avances et acomptes personnel	900.53	
421880000 Autres créances diverses	750.00	
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	225.00	100.00
422400000 Administration des Contributions Directes (ACD)	225.00	100.00
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	486'548.32	407'718.88
513110700 BDL LU82 0080 3062 1330 2001	83'433.92	5'575.99
513120700 BDL LU28 0080 3062 1330 2003	400'804.26	400'280.56
516000000 Caisse	2'310.14	1'862.33
E. Comptes de régularisation	215.00	
481000000 Charges à reporter	215.00	
PERTE DE L'EXERCICE		
TOTAL ACTIF	499'050.02	408'936.92
PASSIF		
A. Capitaux propres	406'653.38	115'000.00
I. Capital souscrit	115'000.00	115'000.00
101000000 Capital Souscrit	115'000.00	115'000.00
V. Résultats reportés	291'653.38	
141000000 Résultats reportés	291'653.38	
D. Dettes non subordonnées	1'046.70	2'283.54
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est intérieure ou égale à un an	800.00	1'790.76
441110000 Fournisseurs		550.26
441120000 Fournisseurs - Factures non parvenues	800.00	1'240.50
8. Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	246.70	492.78
462100000 Centre Commun de la Sécurité Sociale (CCSS)	246.70	492.78
BENEFICE DE L'EXERCICE	91'349.94	291'653.38
TOTAL PASSIF	499'050.02	408'936.92

Compte de profits et pertes du 01.01.2015 au 31.12.2015

DEBIT	Exercice clos le 31.12.2015	Exercice clos le 31.12.2014
	€	€
A. Charges	93'304.89	56'517.34
1. à 2. Charges brutes	78'015.43	51'932.59
Soutien et investissements dans le cadre de projets	58'641.23	48'177.47
Matériel et marchandises pour marchés	13'780.07	
Frais de bureau	881.34	539.89
Carburants	146.28	
Frais divers	968.58	261.78
Traitement informatique	174.62	392.00
Frais de compte	99.96	186.51
Honoraires juridiques		1'075.89
Honoraires comptables et d'audit	1'022.30	658.75
Assurance risque d'exploitation	406.53	
Cadeaux à la clientèle	137.75	22.00
Catalogues, imprimés et publications	307.92	323.60

Réceptions et frais de représentation	355.90	
Timbres	727.31	120.00
Téléphone et autres frais de télécommunication	365.64	174.75
3. Frais de personnel		
a) Salaires et traitements	11'508.24	3'842.08
Salaires de base	11'526.24	3'842.08
Remboursements mutualité	-18.00	
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	1'565.28	519.08
Caisse Nationale de Santé	503.64	165.20
Caisse Nationale d'Assurance-Pension	922.08	307.36
Assurance accidents du travail	126.84	42.28
Service de santé au travail	12.72	4.24
4. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	2'215.94	223.59
Sur matériel informatique	2'215.94	223.59
BENEFICE DE L'EXERCICE	91'349.94	291'653.38
TOTAL DEBIT	184'654.83	348'170.72
CREDIT		
B. Produits	184'654.83	348'170.72
1- à 5- Produits bruts	184'131.13	347'890.16
Ventes marchés & événements	34'895.00	16'678.00
Dons	146'836.99	331'212.16
Autres subventions destinées à promouvoir l'emploi	2'399.14	
8. Autres intérêts et autres produits financiers		
b) autres intérêts et produits financiers	523.70	280.56
Intérêts créditeurs	523.70	280.56
PERTE DE L'EXERCICE		
TOTAL CREDIT	184'654.83	348'170.72

Budget prévisionnel 2016

Recettes		Dépenses	
Dons privés	110 000	Soutien à des bénéficiaires	90 000
Recettes divers	19 000	Frais de personnel	10 500
Intérêts sur dotation	500	Location et frais de bureau	0
		Frais de promotion	2 500
		Frais de comptabilité	2 500
		Frais de révision comptes annuels	0
		Solde positif à reporter	24 000
	<u>129 500</u>		<u>129 500</u>

Référence de publication: 2016102036/106.

(160073348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Garrison LC Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.484.

En date du 27 avril 2016, l'Associé Unique de la Société a pris acte des décisions suivantes:

- Révocation de Krisztina Antal de son poste de gérant de catégorie B, avec effet au 25 avril 2016; - Nomination de Cédric Bradfer, né le 02 août 1978 à Chambéry, France, ayant pour adresse professionnelle le 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché du Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 25 avril 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102052/14.

(160073849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 64.327.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of January,

Before us, Maître Danielle Kolbach, notary residing in Rédange sur Attert, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of “Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.”, a société anonyme (public limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 64, rue Principale, L-5367 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Company Register) of Luxembourg under number B 64.327 (hereafter the “Company”) and incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange on April 24, 1998, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 539 on July 24, 1998.

The meeting is opened by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, being in the chair (hereafter the “Chairman”),

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder is present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list signed by the shareholder or its proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed “ne varietur” will be registered with the deed;

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented in this extraordinary general meeting and the shareholder present or represented declare that it has had notice and knowledge of the agenda prior to the meeting, and agree to waive the notice requirements;

III. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Amendment to article 14 of the articles of association of the Company (change of the financial year).
2. Ratification of the resignation of Deloitte Audit Sàrl as statutory auditor.
3. Ratification of the appointment of Ernst & Young S.A. as new statutory auditor.
4. Miscellaneous

After the foregoing has been approved, the general meeting take the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves that each financial year of the Company will start on 1 April and end on 31 March of the following year. Accordingly, the Meeting further resolves, that the financial year which started on 1 January 2016 will close on 31 March 2016, and subsequently, that the following financial will start on 1 April 2016 and end on 31 March 2017.

As a consequence of the above resolutions, article 14 of the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

“ **Art. 14. Financial Year.** The Company's accounting year begins on 1 April each year and end on 31 March of the following year.”

Second resolution

The General Meeting resolves to ratify the Board of Directors’ resolution of January 22, 2016, to accept the resignation of Deloitte Audit Sàrl as statutory auditor, and to grant full and complete discharge for the execution of its mandate

Third resolution

The General Meeting resolves ratify the Board of Directors’ resolution of January 22, 2016, to appoint Ernst & Young S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 35E, Avenue John F. Kennedy, as new statutory auditor for a period of 6 years.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize le vingt-deux janvier.

Par-devant nous, Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Rédange sur Attert, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société "Gentoo Financial Services (Luxembourg) S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 64.327 (ci-après la «Société»), et constituée suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 24 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 539, en date du 24 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence signée par l'actionnaire ou son mandataire, par le bureau de la présente assemblée et par le notaire. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et l'actionnaire présent ou représenté déclare qu'il a eu préalablement à l'assemblée connaissance de l'agenda et accepté de renoncer aux formalités de convocation.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société (changement de l'année sociale).
2. Ratification de la démission de Deloitte Audit Sàrl de son mandat de réviseur d'entreprises agréé.
3. Ratification de la nomination de Ernst & Young S.A. comme nouveau réviseur d'entreprises agréé.
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide que chaque année sociale de la Société commencera le 1^{er} avril et finira le 31 mars de l'année suivante. Par suite, l'Assemblée décide que l'année sociale qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 sera clôturée le 31 mars 2016 et subséquemment, que l'année sociale suivante débutera le 1^{er} avril 2016 et clôturera le 31 mars 2017.

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'article 14 des statuts de la Société se lira désormais de la façon suivante:

" **Art. 14 Année sociale.** L'année sociale de la Société commence chaque année le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante"

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la résolution du conseil d'administration en date du 22 janvier 2016, et d'accepter la démission de Deloitte Audit Sàrl de son mandat de réviseur d'entreprises agréé et décide de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de ratifier la résolution du conseil d'administration en date du 22 janvier 2016, et de nommer Ernst & Young S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 35E, Avenue John F. Kennedy, comme nouveau réviseur d'entreprises agréé, pour une période de 6 ans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et D. KOLBACH.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/2776. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016102053/117.

(160073830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Geo Debt Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.797.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 22 avril 2016 que:

- Céline Jottard a démissionné de ses fonctions de commissaire du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat; et

- Emilie Quérel, née le 13 juillet 1984 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommée aux fonctions de commissaire du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102054/16.

(160073321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Geo Debt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.788.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 21 avril 2016 que:

- Valérie Emond a démissionné de ses fonctions gérant de la Société, avec effet immédiat; et

- Thierry Jacob, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), domicilié professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg a été nommé aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102055/14.

(160073320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 311.403.863,14.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société tenue en date du 22 avril 2016 que:

- Céline Jottard a démissionné de ses fonctions de commissaire du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat; et

- Emilie Quérel, née le 13 juillet 1984 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg a été nommée aux fonctions de commissaire du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102056/16.

(160073322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Global Dental Science Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 180.385.

Il est notifié qu'en date du 30 avril 2016 la Société a pris la décision suivante:

- de la démission de Travis Management S.A. en tant que gérant B de la Société avec effet au 22 mars 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Monsieur Joost Anton Mees, né le 27 septembre 1978 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 22 mars 2016 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que gérant B avec effet au 22 mars 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Joost Anton Mees, gérant B;

- Johannes Laurens de Zwart, gérant +B;

- Timothy C. Thompson, gérant A.

Il est également notifié qu'en date du 2 mai 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Dental Science Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2016102057/26.

(160074072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Global Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 123.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Telecom S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016102058/11.

(160072629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Globe Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.822.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2015, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016102059/14.

(160073572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Goodman Maya Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-110 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 195.022.

—
EXTRAIT

En date du 28 avril 2016, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 12.500 parts sociales de la Société à GELF Investments (Lux) S. à r.l., ayant son siège social à 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016102061/12.

(160072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Granite Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.370.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth day of the month of April,

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

TDR Capital Nominees Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 20 Bentinck Street, London, W1U 2 EU, United Kingdom, and being registered with the Companies House under number 4708906,

represented by Ms Sophie Chabot, juriste, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 25th April 2016 which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Granite Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B205.370, incorporated on 11 April 2016 pursuant to a deed of Me Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial").

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder on all items on the agenda.
2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Insertion of two paragraphs at the end of the Article 7 of the articles of association of the Company as follows:

"However, if the shareholder(s) have qualified the managers as category A managers or as category B managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) category A manager and one (1) category B manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power."

The above being approved, the following resolution was passed by the Sole Shareholder:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to insert two paragraphs at the end of the Article 7 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda above.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

TDR Capital Nominees Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 20, Bentinck Street, London, W1U 2 EU, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4708906, représentée par Melle Sophie Chabot, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2016, qui, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Granite Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B205.370 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 avril 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»).

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) actions émises par la Société de sorte que la totalité du capital social est représenté et l'Associé Unique peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points portés à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions seront prises sont les suivants:

Ordre du jour

Insertion de deux nouveaux paragraphes à la fin de l'Article 7 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Toutefois, si le ou les associés ont qualifié les gérants de gérants de catégorie A ou gérants de catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir.»

Ceux-ci ayant été approuvés, la résolution suivante a été prise par l'Associé Unique:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé d'insérer deux paragraphes à la fin de l'Article 7 des statuts de la Société en sorte qu'il ait la teneur exposée dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CHABOT, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016102062/96.

(160073621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Gaivota S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3750 Rumelange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 154.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016102065/14.

(160074397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

B-Century Grundstücks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 205.646.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GRIP SPV 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 205091,

here represented by Mr Philipp Mössner, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "B-Century Grundstücks S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, loans, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property including direct holding of real estate property.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part

of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail, pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the

majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, GRIP SPV 1 S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up in cash the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2016.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
2. The following person is appointed manager of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:
- Mr Luca Di Fino, born on 23 June 1969, in Gioia Del Colle, Italy, with professional address at 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GRIP SPV 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 205091,

ici représentée par Monsieur Philipp Mössner, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «B-Century Grundstücks S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, prêts, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers ou mobiliers incluant la détention directe de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, GRIP SPV 1 S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré en espèces les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-

Résolutions de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Luca Di Fino, né le 23 juin 1969, à Gioia Del Colle, Italie, avec adresse professionnelle au 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. MÖSSNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12228. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098066/422.

(160069201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Family International Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 205.344.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of April,

Before us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Investindustrial VII.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 16943, represented by its manager Investindustrial Advisors Limited, having its registered office at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number 01316019 (Investindustrial VI),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, notary clerk, with professional address in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Family International Development S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The issued share capital of the Company is set at thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-), represented by one million three hundred and forty thousand (1,340,000) shares, in registered form, having a par value of one eurocent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and paid up, with such rights and obligations as set out in the present Articles and which are divided into (i) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the Ordinary Shares) and (ii) ninety thousand (90,000) alphabet shares (hereafter collectively, the Alphabet Shares and individually, an Alphabet Share), themselves divided into:

- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,
- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,
- ten thousand (10,000) class H shares,
- ten thousand (10,000) class I share.”

5.2 In addition to the contributions to the Company in the form of corporate capital as set forth in the above article 5.1, new shareholders or existing shareholders may subscribe to shares by payments made to the corporate capital and, as the case may be, also through payments made to the share premium account linked to the newly issued shares. The Company may also, without limitation, accept equity contributions without issuing shares in consideration and may credit these contributions to a special equity reserve/capital surplus account (account 115).

5.3 The shareholder(s) owning Ordinary Shares will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of Ordinary Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Ordinary Shares. The shareholder(s) owning Alphabet Shares of the same class will be exclusively entitled on a pro rata basis amongst them to any and all rights attached to the share premium paid for the subscription of such class of Alphabet Shares and any special equity reserve/capital surplus contributed and allocated to such Alphabet Shares.

5.4 The share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares, including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class I).

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.4), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall each receive from the Company an amount equal to the redemption value per share for each share of the relevant class held by them redeemed and cancelled.

5.7 The redemption value per share shall be calculated by dividing the Total Redemption Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be redeemed and cancelled.

5.8 The “Total Redemption Amount” shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Redemption Amount for each of the classes I, H, G, F, E, D, C, B and A shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Redemption Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the redemption value per share as determined pursuant to articles 5.6 and 5.7 above will become due and payable by the Company.

5.10 For the purpose of this article 5, the following definitions shall apply:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company drawn up by the board of managers as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant class of shares.

Total Redemption Amount means the amount determined pursuant to article 5.7 above.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board

are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by any manager, acting individually, under its/his/her sole signature.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated in accordance with the provisions of article 8.1 (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if there are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders and they are adopted in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs to be audited by a statutory auditor (commissaire) only if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) shall be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions and in accordance with applicable legal provisions and in accordance with the provisions of the Articles, in particular article 15.5 below.

15.3. The share premium account for special equity reserve/capital surplus account (account 115) may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account or special equity reserve/capital surplus account (account 115) to the legal reserve account.

15.4. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.5. In case of distribution of dividends (including interim dividends), (i) the shareholders shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 10% of the nominal value of the shares issued by the Company and (ii) the holders of Alphabet Shares shall receive in respect of their Alphabet Shares the following amounts ((i) and (ii) being together referred to as the Preferential Dividend Amounts):

a. the holders of class A shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 6.50% of the nominal value of the class A shares held by them;

b. the holders of class B shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 6.00% of the nominal value of the class B shares held by them;

c. the holders of class C shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 5.50% of the nominal value of the class C shares held by them;

d. the holders of class D shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 5.00% of the nominal value of the class D shares held by them;

e. the holders of class E shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 4.50% of the nominal value of the class E shares held by them;

f. the holders of class F shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 4.00% of the nominal value of the class F shares held by them;

g. the holders of class G shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 3.50% of the nominal value of the class G shares held by them;

h. the holders of class H shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 3.00% of the nominal value of the class H shares held by them; and

i. the holders of class I shares shall be granted a right to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of dividend, on a pro rata basis, a preferred allocation representing 2.50% of the nominal value of the class I shares held by them.

All remaining income available for distribution in the Company, if any, shall be attributable on a pro rata basis to the holders of the "Relevant Alphabet Shares". The Relevant Alphabet Shares shall always be the last class of shares outstanding in the reverse alphabetical order (starting with the class I shares as long as they are outstanding and then if no class I shares are in existence, class H shares and in such continuation).

If in case of distribution of dividends to the shareholders, the profits available for distribution as a dividend among the shareholders are insufficient to make payment of the Preferential Dividend Amounts in full to all shareholders, then such profits distributed by way of a dividend shall be distributed among the shareholders, rateably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. In the event of a return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

Investindustrial VI, represented as stated above, subscribes to

- one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) ordinary shares,
- ten thousand (10,000) class A shares,
- ten thousand (10,000) class B shares,
- ten thousand (10,000) class C shares,
- ten thousand (10,000) class D shares,

- ten thousand (10,000) class E shares,
- ten thousand (10,000) class F shares,
- ten thousand (10,000) class G shares,
- ten thousand (10,000) class H shares,
- ten thousand (10,000) class I shares.

All in registered form, having a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-).

The amount of thirteen thousand four hundred euro (EUR 13,400.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Investindustrial VI, being the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Eckart VOGLER, company manager, born on October 24, 1970 in Bremen (Germany), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Neil SMITH, company manager, born on June 17, 1956, in Darwen (United Kingdom), residing professionally at 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ London, United Kingdom;
- Mr. Marco PIERETTORI, company manager, born in May 28, 1972, in Civitavecchia, Rome (Italy), residing professionally at 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Switzerland;
- Mrs. Emilie LAMY, company manager, born on September 19, 1984 in Laxou (France), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Abdelkader DERROUCHE, company manager, born on March 14, 1982 in Ksar Chellala (Algeria), residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le six avril,

Par devant, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Investindustrial VI L.P., une société en commandite (limited partnership) immatriculée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 16953, représentée par son gérant, Investindustrial Advisors Limited, ayant son siège social au 180-186 Brompton Road, 3^{ème} étage, SW3 1HQ Londres, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 01316019 (Investindustrial VI),

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, de résidence professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Family International Development S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400), représenté par un million trois cent quarante mille (1.340.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, assorties des droits et obligations tels que prévus par les Statuts et qui sont divisées en (i) un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et (ii) quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales alphabet (ci-après collectivement, les Parts Sociales Alphabet et individuellement, une Part Sociale Alphabet), elles-mêmes divisées en:

- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,

- dix mille (10.000) parts sociales de classe H,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.»

5.2. Outre les apports effectués à la Société sous la forme de capital social tel qu'indiqué dans l'article 5.1. ci-dessus, les nouveaux associés ou associés existants peuvent souscrire aux parts sociales en effectuant des paiements au capital social, et, selon le cas, ils peuvent également souscrire aux parts sociales par le biais de paiements au compte de prime d'émission lié aux parts sociales nouvellement émises. La Société peut également, sans limitation, accepter des apports en capital sans émission de parts sociales en contrepartie et elle peut inscrire les apports au crédit d'un compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115).

5.3. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Ordinaires aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Ordinaires et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Ordinaires. Le(s) associé(s) détenant des Parts Sociales Alphabet d'une même classe aura(auront) un droit exclusif, au prorata entre eux, à chaque et tout droit attaché à la prime d'émission payée lors de la souscription aux Parts Sociales Alphabet et à tout réserve spéciale/surplus de capital contribué et alloué à de telles Parts Sociales Alphabet.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales de la Société, en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dans leur intégralité par le rachat et l'annulation de la totalité des parts sociales émises dans cette classe ou ces classes. En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales, ces annulations et rachat de parts sociales seront effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la classe I).

5.6. Dans le cadre d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre établi à l'article 5.5), cette classe de parts sociales donne droit aux détenteurs de parts sociales de cette classe, au prorata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant de Rachat Total tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe rachetée et annulée recevront chacun de la Société un montant égal à la valeur de rachat par part sociale pour chaque part sociale de la classe en question rachetée et annulée détenue par eux.

5.7. La valeur de rachat par part sociale sera calculée en divisant le Montant de Rachat Total par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée.

5.8. Le «Montant de Rachat Total» sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant de Rachat Total pour chacune des classes I, H, G, F, E, D, C, B et A de parts sociales sera le Montant Disponible de la classe concernée, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités prévues pour la modification des Statuts à condition toutefois que le Montant de Rachat Total ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

5.9. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur de rachat par part sociale telle que fixée en vertu des articles 5.6 et 5.37 ci-dessus sera due et payable par la Société.

5.10. Pour les besoins du présent article 5, les définitions suivantes s'appliquent:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des contributions de dividende selon les présents statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables et (ii) selon les cas, par le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera rachetée et annulée mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter toute confusion, qu'il n'y ait de double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP+P+CR) - (L+LR) \text{ Où:}$$

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toutes réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales qui sera annulée

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes qui seront mises en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis par le conseil de gérance à la Date des Comptes Intérimaires pertinente.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et de l'annulation de la classe de parts sociales concernées.

Montant de Rachat Total signifie le montant déterminé en vertu de l'article 5.8 ci-dessus.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par un gérant, agissant individuellement, sous sa seule signature.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2. Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables et en respectant les dispositions des Statuts, en particulier l'article 15.5 ci-dessous 15.3 Le compte prime d'émission ou compte de réserve légale/compte d'excédent de capital (compte 115) peuvent être distribués aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission ou compte de réserve spécial/compte d'excédent de capital (compte 115) au compte de réserve légale.

15.4. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

15.5. En cas de distribution de dividendes (en ce compris des dividendes intérimaires), (i) les associés de la Société auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 10% de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société et (ii) les détenteurs de Parts Sociales Alphanet recevront pour leurs Parts Sociales Alphanet les montants suivants ((i) et (ii) étant désignés ensemble comme les Montants de Dividende Préférentiel):

a. les détenteurs de parts sociales de classe A auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 6.50% de la valeur nominale des parts sociales de classe A détenues par eux;

b. les détenteurs de parts sociales de classe B auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 6.00% de la valeur nominale des parts sociales de classe B détenues par eux;

c. les détenteurs de parts sociales de classe C auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 5.50% de la valeur nominale des parts sociales de classe C détenues par eux;

d. les détenteurs de parts sociales de classe D auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 5.00% de la valeur nominale des parts sociales de classe D détenues par eux;

e. les détenteurs de parts sociales de classe E auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 4.50% de la valeur nominale des parts sociales de classe E détenues par eux;

f. les détenteurs de parts sociales de classe F auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 4.00% de la valeur nominale des parts sociales de classe F détenues par eux;

g. les détenteurs de parts sociales de classe G auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 3.50% de la valeur nominale des parts sociales de classe G détenues par eux;

h. les détenteurs de parts sociales de classe H auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 3.00% de la valeur nominale des parts sociales de classe H détenues par eux; et

i. les détenteurs de parts sociales de classe I auront le droit de recevoir hors des bénéfices de la Société disponibles pour une distribution par dividende, au pro rata, une affectation préférentielle représentant 2.50% de la valeur nominale des parts sociales de classe I détenues par eux.

Tous les revenus restants disponibles pour une distribution dans la Société, le cas échéant, seront attribués au prorata aux détenteurs des Parts Sociales Alphanumériques Concernées. Les Parts Sociales Alphanumériques Concernées seront toujours la dernière classe des parts sociales en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par les parts sociales de la Classe I tant qu'elles sont en circulation et ensuite s'il n'y a plus de parts sociales de classe I, les parts sociales de classe H et ainsi de suite).

Si en cas de distribution de dividendes aux associés, les bénéfices disponibles pour la distribution sous forme de dividende parmi les associés sont insuffisants pour effectuer le paiement intégral du Montant du Dividende Préférentiel à tous les associés, alors ces bénéfices distribués par dividende seront distribués parmi les associés, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient eu autrement droit respectivement.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. En cas d'un rendement de capital sur la liquidation ou la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles pour une distribution parmi les associés seront distribués aux associés de façon à parvenir sur une base globale au même résultat économique que par l'application des règles de distribution applicables aux distributions de dividendes.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Investindustrial VI, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires et
- dix mille (10.000) parts sociales de classe A,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe B,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe C,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe D,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe E,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe F,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe G,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe H,
- dix mille (10.000) parts sociales de classe I.»

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0.01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400.-).

Le montant de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Investindustrial VI, étant l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Eckart VOGLER, gérant, né le 24 octobre 1970 à Bremen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Neil SMITH, gérant, né le 17 juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 180, Brompton Road, SW3 1HQ, Londres, Royaume-Uni;

- Marco PIERETTORI, gérant, né le 28 mai 1972, à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, via Nassa, CH-6900 Lugano, Suisse;

- Mme Emilie LAMY, gérant, née le 19 septembre 1984, à Laxou (France), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Abdelkader DERROUCHE, gérant, né le 14 mars 1982 à Ksar Chellala (Algérie), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 07 avril 2016. 2LAC/2016/7518. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016093242/741.

(160062310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} avril 2016 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Golden Square Corporation S.A.

La cooptation de Mme Joanna DROZD, employée privée, née à Opole (Pologne), le 16 juin 1980, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société a été ratifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016097534/15.

(160067914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

HeldoLux Construction s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Am Hoirbock.

R.C.S. Luxembourg B 129.033.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095273/9.

(160065100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Investment Company 139 S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 204.766.

In the year two thousand and sixteen.

On the fifteenth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Triple Flag Mining Luxco I S.à r.l. (former: Luxembourg Investment Company 138 S.à r.l.), a private limited company, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (R.C.S. Luxembourg) under section B number 204764 and

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Luxembourg Investment Company 139 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 204766, incorporated by deed of Maître Jacques KESSELER, notary residing in Petange on February 18, 2016 (the "Company"),

and that the appearing party has taken the following resolution:

First resolution

The name "Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l." is adopted by the Company and article 4 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 4.** The company's name is "Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l."."

Second resolution

The name of the Sole Shareholder changed from Luxembourg Investment Company 138 S.à r.l. into "Triple Flag Mining Luxco I S.à r.l.".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize.

Le quinze avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Triple Flag Mining Luxco I S.à r.l. (anc: Luxembourg Investment Company 138 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous la section B numéro 204764, et

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "Luxembourg Investment Company 139 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 204766, constituée par acte devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Petange, en date du 18 février 2016 (la «Société»),

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Première résolution

La dénomination sociale "Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 4 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société prend la dénomination de Triple Flag Mining Luxco II S.à r.l."

Deuxième résolution

La dénomination sociale de l'Associée Unique Luxembourg Investment Company 138 S.à r.l. a été changée en "Triple Flag Mining Luxco I S.à r.l."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 avril 2016. Relation GAC/2016/3070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2016100471/81.

(160071096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

VDT Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 141.227.

L'an deux mille seize, le vingt-sept avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VDT Investment S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 13 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2271 du 17 septembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard SCHEIWEN, avec adresse professionnelle à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues,

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- Transfert du siège social à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
- Modification du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts est modifié comme suit:
«Le siège social est établi à Senningerberg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. SCHEIWEN, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14484. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016109810/45.

(160081905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

C.O.S. - Collaboration Online Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 169.390.

Der Jahresabschluss 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095797/9.

(160066490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Cadogan Capital Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095801/9.

(160065985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Ceres Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.196.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095808/9.

(160066391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.
